

- **A partir de quel âge en général les orthophonistes passent plutôt de la guidance parentale à des "vraies séances" avec l'enfant ?**

Chez le jeune enfant, la guidance parentale est une vraie séance car elle ne se conçoit qu'avec la participation de l'enfant, son évaluation et observation.

Les séances individuelles dépendent de la coopération de l'enfant et de son niveau, je pense que jusqu'à 3 ans, c'est bien de travailler avec les parents en séances et parfois plus tard mais toutes les orthophonistes ne le font pas. D'une manière générale, chez le jeune enfant <6 ans, il faut faire le point avec les parents en fin de séances pour mise en place de jeux d'entraînement à domicile quand la famille le peut.

- **Que pensez-vous des rééducations par petit groupe d'enfants ?**

En orthophonie, ce n'est pas habituel, il n'y a pas de cotation, on peut envisager des ateliers de langage mais ça ne remplace pas la PEC individuelle.

- **Pourquoi l'orthographe reste pénalisante aux examens (bac en particulier) même si PAP ou PPS ?**

Car lors d'un PAP ou PPS le correcteur ne sait pas ce qu'a l'élève, je ne suis pas sûre qu'il sache qu'il y a aménagements, les aménagements se font pendant l'épreuve (1/3 temps pour se relire, AESH, Ordinateur et correcteur orthographe). C'est pour cette raison que l'ordinateur avec correcteur orthographe est d'une grande aide, à condition d'avoir mis en place l'apprentissage suffisamment tôt

- **On peut dire TRouble du dev du LE si bilan de Manon sans les difficultés au bilan LO?**

Oui dans le trouble du dpt lecture, il peut y avoir un trouble phonologique sans atteinte des autres domaines du LO, ou seulement un trouble visuoattentionnel mais c'est rare que ce soit isolé.

La plupart du temps, il n'y a pas de troubles du LO associé en dehors d'une pauvreté du lexique à l'adolescence secondaire au manque d'apprentissage.

- **Que pouvons-nous faire avec des centres (publiques) qui ne font jamais des bilans quantitatifs et qualitatifs ?**

Il faut insister en disant que c'est obligatoire, encore faut-il que l'orthophoniste sache le faire mais en pratique on n'a peu de moyens.

ça devrait être de plus en plus rare avec la formation des jeunes orthophonistes

- **Pour les enfants suivis dans un CMPEA où il y a une orthophoniste, il est maintenant nécessaire de remplir une entente préalable par un médecin sinon il n'y a plus de prise en charge financière**

Il faut que le médecin responsable justifie que le temps d'orthophonie en centre est insuffisant

- **Y a t il une possibilité de rééduquer un adulte ?**

OUI, ne pas hésiter à le proposer aux étudiants ou adultes qui le souhaitent, les nouveaux programmes d'entraînement sont très efficaces, ce d'autant qu'ils sont en général motivés